



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Commune de BREUILPONT

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE D'AUTORISATION
DE LA RETRAITE AUX FLAMBEAUX**

2026-06-04-09

**Portant réglementation de circulation en agglomération,
Rue Alfred de Musset, Rue Alfred de Vigny, Rue Victor Hugo, Rue du Mont Vallet, allée d'Ormes, chemin de
la Plesse, Rue de la Cote frileuse**

Le Maire de la Commune de Breuilpont,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles, L.2213-1 à L.2213-6 ;

Vu le Code de la Route et notamment l'article R.411-8, R.413-1 ;

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie ;

Vu l'organisation de la manifestation la **retraite aux flambeaux du samedi 4 juillet 2026** ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de réglementer la circulation sur les rues :

**Rue Alfred de Musset, Rue Alfred de Vigny, Rue Victor Hugo, Rue du Mont Vallet, allée d'Ormes, chemin de
la Plesse, Rue de la Cote frileuse.**

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Le samedi 4 juillet 2026 à partir de 21h30 et jusqu'à 23h30, la circulation des véhicules sera réglementée comme suit, pour toutes les rues concernées : Rue Alfred de Musset (départ), rue Alfred de Vigny, Rue Victor Hugo (RD 836), rue du Mont Vallet, allée d'Ormes, chemin de la Plesse, rue de la côte frileuse.

Une interdiction totale de circuler applicable à tous les véhicules motorisés sera mise en place sur chacune de ces rues alternativement, en fonction des horaires de passage de la manifestation ;

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sera mise en place par les organisateurs, notamment la présence de commissaires chargés de la circulation à chaque extrémité du cortège, reconnaissable par leur gilet de sécurité ; ainsi qu'une signalétique sécurisée le long du circuit ; une voiture balai sera placée en tête de cortège ainsi qu'une autre en fin de cortège.

En outre, des véhicules béliers seront présents à chaque intersection où le cortège passera comme figurant sur le plan donné par le comité des fêtes.

Article 3 : Durant cette manifestation, les enfants seront sous la seule responsabilité des parents accompagnateurs ;

Article 4 : La commune de Breuilpont est responsable vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de cette manifestation ;

Article 5 : La commune de Breuilpont devra laisser libre accès aux services de secours et de sécurité ainsi qu'aux riverains ;

Article 6 : Le présent arrêté sera notifié à :

- Monsieur le Directeur de l'Agence routière départementale ;
- Monsieur le Directeur Départemental des Services Incendie et Secours ;
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie.

Chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché, conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Breuilpont, le 05 juin 2026

Le Maire,

Michel ALBARO.



Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le



ID : 027-212701148-20260605-2026_06_04_09-AR

Retraite aux flambeaux

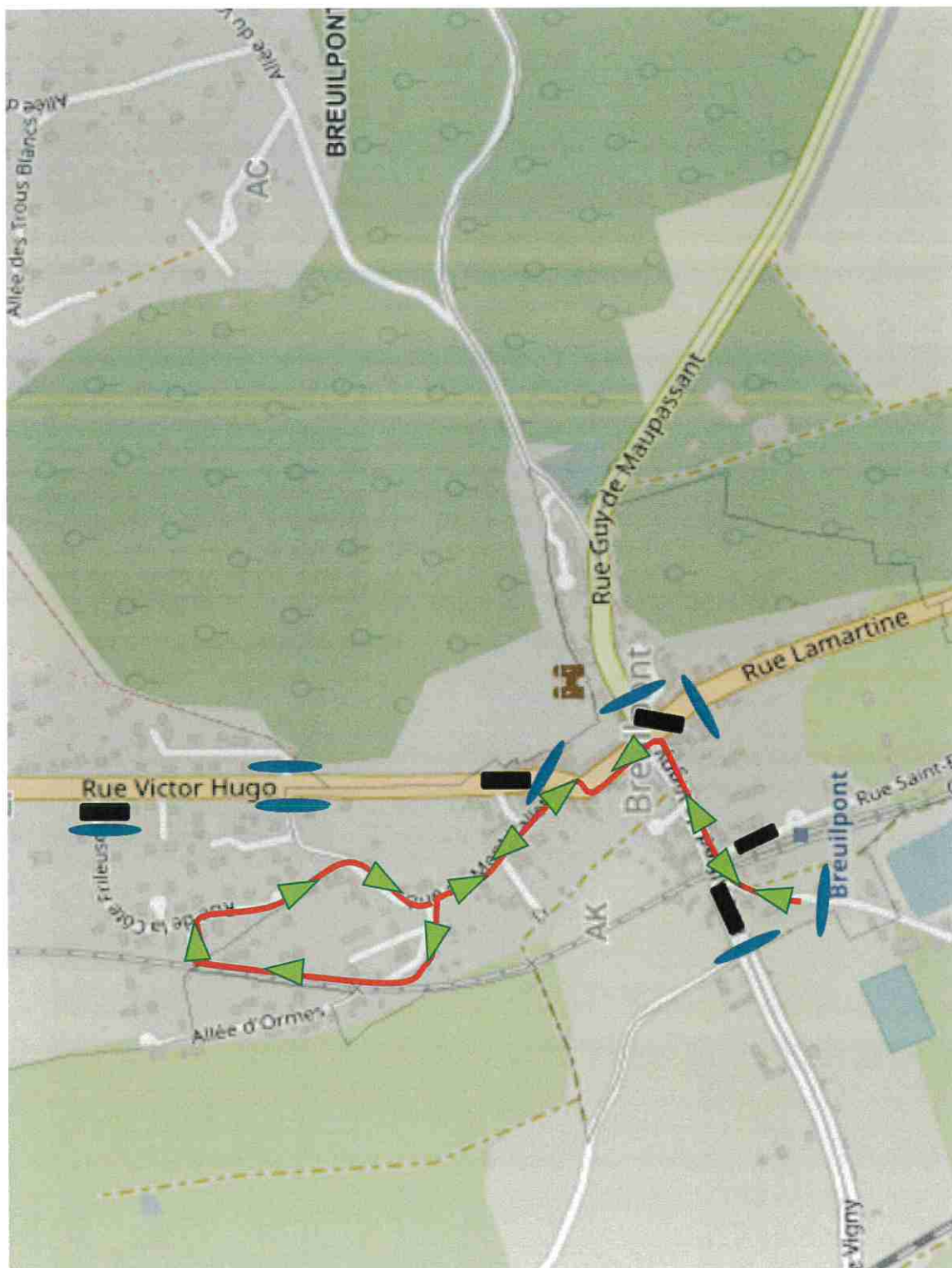
04/07/2026

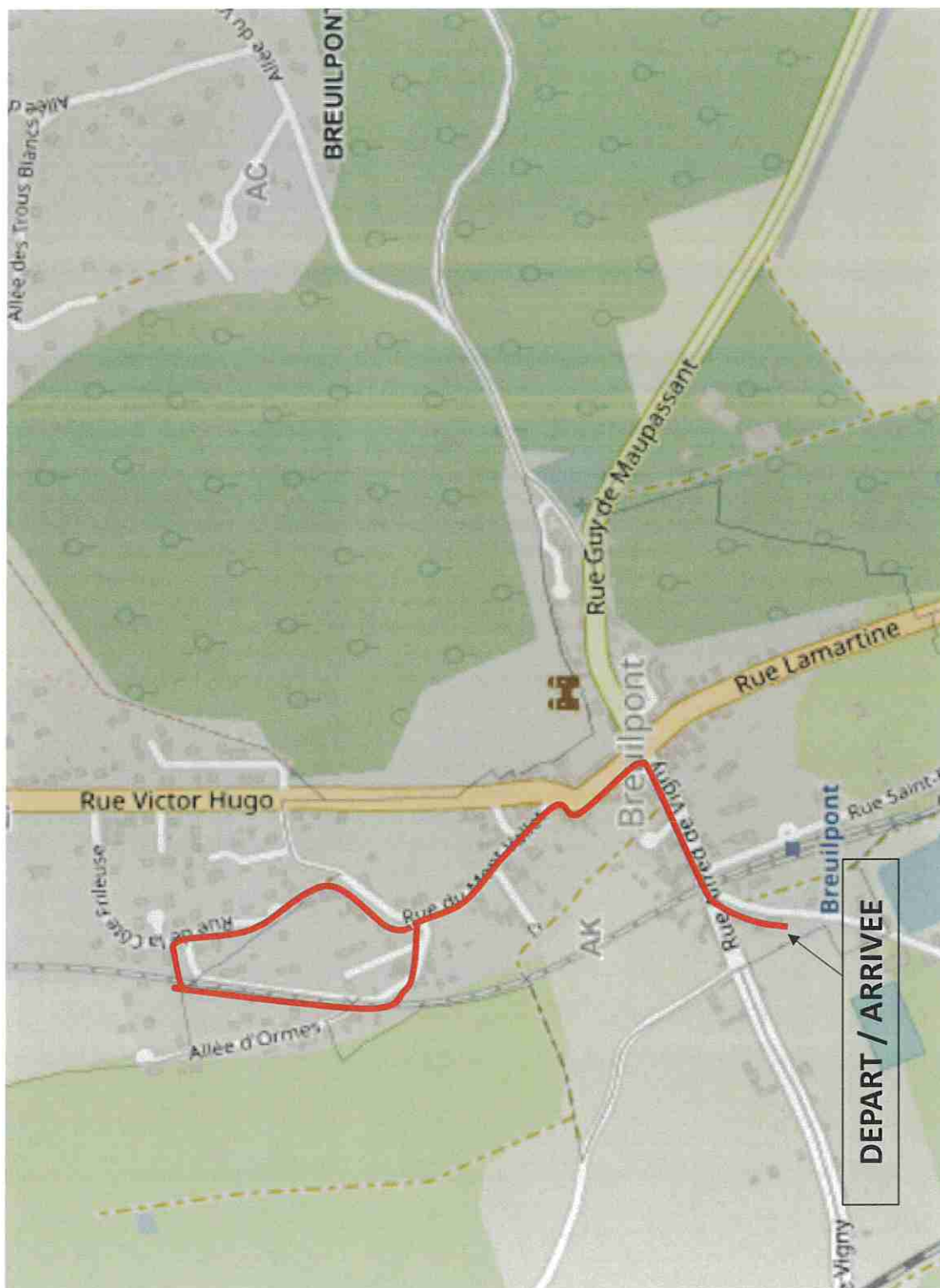
Le cortège est encadré par un véhicule en tête et un véhicule en queue.

Un système de barrières est mis en place en complément du positionnement de véhicules de protection tout au long du parcours.

- Parcours retraite aux flambeaux
- Positionnement barrières
- Positionnement véhicules de protection

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 027-212701148-20260605-2026_06_04_09-AR





ITINERAIRE

- * Départ: sortie du terrain communal rue Alfred de Musset
- * Puis tourner à droite rue Alfred de Vigny
- * Puis tourner à gauche rue Victor Hugo
- * Puis tourner à gauche rue du mont vallet
- * Puis tourner à gauche allée d'ormes
- * suivre chemin de la plesse
- * Puis tourner à droite rue de la côte frileuse
- * Puis tourner à droite pour rejoindre rue du mont Vallet
- * Sortir rue Victor Hugo
- * Puis tourner à droite rue Alfred de Vigny
- * Puis tourner à gauche rue Alfred de Musset: Arrivée

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le

ID : 027-212701148-20260605-2026_06_04_09-AR

Berger
Levrault